

Montesquieu dans *Le Monde* en 2003 et 2004

En 2003 et 2004 la présence de Montesquieu dans *Le Monde* a été moyenne, en retrait par rapport à 2002 tout en restant un peu supérieure à celle que nous avons enregistrée en 2000 et 2001. Son nom n'est en effet apparu que dans trente et un textes en 2003 et vingt-sept en 2004, au lieu de quarante en 2002 et de vingt-cinq en 2000 et 2001 : très loin donc du « sommet » atteint l'année anniversaire de *L'Esprit des lois* (quarante-cinq en 1998). Encore convient-il de regarder aussi sa place dans le peloton de tête des grands écrivains du XVIII^e siècle pour les mêmes années. On constate ainsi qu'avec l'éternel maillot jaune l'écart s'est réduit ; de soixante-dix textes Voltaire est en effet descendu à quarante-cinq en 2003, avant de remonter à cinquante-neuf en 2004. Parmi les champions Montesquieu reste quatrième, devant Marivaux (même score de dix-huit les deux années), tandis que les deux « frères ennemis » dont parlait Jean Fabre se disputent la seconde place : dans la roue de Jean-Jacques en 2004 (quarante-six à quarante-huit), Diderot était cependant plus nettement distancé par lui en 2003 (trente-six à quarante-deux). Le fait nouveau est donc que, deux années de suite, Diderot à ce palmarès devance pour la première et la seconde fois Montesquieu. Peut-être les résultats de l'année 2005 inverseront-ils celui-là, encore que la grande presse ait fait peu d'écho aux manifestations, pourtant assez nombreuses et variées, du deux cent cinquantième anniversaire de la mort du Président : nos lecteurs le sauront par la prochaine chronique, du moins si la Société Montesquieu est en mesure de poursuivre cette enquête.

Sans que nos deux années se distinguent manifestement l'une de l'autre, on constate d'abord, globalement, une présence assez forte des *Lettres*

persanes. Celle-ci se marque cependant moins dans le nombre des références – cinq en 2003 et 2004, contre zéro en 2002 et quatre en 2001 – que dans leur caractère plus appuyé: citations commentées, et non simples allusions. L'année 2003 s'ouvre même sur le sourire de « Nouvelles lettres à Roxane » (1^{er} janvier) où Jean-Claude Ribaut philosophe joliment, à propos d'un livre du chef Alain Ducasse, sur l'inconstance des modes alimentaires françaises et justifie ces caprices culinaires en rappelant l'apologie des arts et du luxe opposée à Rhedi par Usbek dans la lettre 103 [106]¹. Il serait présomptueux de voir dans ce retour du recueil de 1721 à l'attention du *Monde* la conséquence de la publication, en 2003 précisément, par la Société Montesquieu et la Voltaire Foundation, du tome 1 des *Œuvres complètes*, dont il occupe une large part... L'édition des *Romains*, au tome 2 de la même série, publié en 2000, n'avait eu aucun effet de cette sorte. Et pour les *Lettres persanes* une édition de poche a vraisemblablement plus de poids médiatique qu'une édition savante, surtout si la première associe au nom de Montesquieu celui de Jean Starobinski: c'est du reste en signalant de quelques lignes l'édition « Folio classique » (Gallimard) commentée par Starobinski que *Le Monde* du 5 septembre 2003 rappelle le succès immédiat de « cette espèce de roman » et surtout la « place fondatrice » que son originalité formelle lui vaut dans la littérature moderne.

Montesquieu écrivain n'est donc pas ignoré. Son nom apparaît dans la notice nécrologique d'un professeur de Sorbonne qui aurait tant aimé le rejoindre à l'Académie française, Charles Dédeyan (26 juin 2003), tandis que l'imagination et l'humour de Bertrand Poirot-Delpech invitent tous les lecteurs du *Monde* de l'été à lui rendre visite au temple du beau langage sur les pas du commissaire Maigret (*Attentat sous la Coupole*, 11 août). Mais il y a probablement plus de mystère, du moins pour les lecteurs ignares en tauromachie, dans la façon dont Francis Marmande, envoyé spécial du journal à la Feria de Nîmes, décrit une fin de série « construite comme un paragraphe de Montesquieu » (14 juin).

La biographie n'est pas dédaignée. Un livre, de Nicole Racine, sur Mme du Deffand n'oublie pas l'amitié qui liait celle-ci à Montesquieu (9 avril 2004). Précédemment, le 28 février 2003, Jean-Marie Goulemot savourait aimablement le « fort accent du Sud-Ouest » qui fait le charme du dernier livre de Jean Lacouture. On s'intéresse aussi au voyageur, et

1. Dans nos références aux *Lettres persanes* le premier chiffre renvoie à l'édition citée du tome 1 des *Œuvres complètes*, le second – entre crochets droits – à la numérotation traditionnelle, comme on la trouve, par exemple, dans l'édition Vernière (Classiques Garnier).

plusieurs articles évoquent les périple, effectifs, mentaux ou posthumes, du Président à travers l'Europe et le monde. Le voici en Angleterre, pour nous convier à visiter Londres, en compagnie aussi de Samuel Pepys, Dickens, Larbaud, Henry James, Morand, tous réunis par Bernard Delvaille et le « petit Mercure » (Christine Rousseau, 13 février 2004). Le voici, par la pensée, dans l'immense Chine (Pierre-Robert Leclercq, 16 juillet 2004) et, dans sa gloire définitive, auprès de Catherine II, à Saint-Pétersbourg (Emmanuel de Roux, 3 août). Dans l'intervalle, à Amsterdam (Christine Rousseau, 30 juillet), puis parmi ses amis anglais, grossissant le courant anglophile des Lumières qui aura *in fine* un héritier de poids improbable en la personne de Napoléon Bonaparte (Philippe-Jean Catinchi, 29 octobre, compte rendu de J.-P. Bertaud, A. Forrest et A. Jourdan, *Napoléon, le monde et les Anglais*). Et auparavant, le détour par Venise: présentant le 29 octobre le *Dictionnaire amoureux de Venise* de Philippe Sollers, Christine Rousseau énumère, d'après l'auteur, quelques illustres visiteurs « aveugles et sourds aux beautés de la Sérénissime »: Aragon, Sartre, « sans parler de Montaigne, Montesquieu, Rousseau, gênés par les prostituées ». Le visiteur d'août-septembre 1728 ne semble pourtant pas avoir dédaigné les entreprenantes Vénitiennes, et en tout cas il avait su distinguer ce qui devait l'être: « Mes yeux sont très satisfaits à Venise; mon cœur et mon esprit ne le sont point. »

Le voyage – Montesquieu l'établit brillamment – a par ailleurs la vertu philosophique de réaliser la synthèse des contraires. D'une part il est découverte de la diversité humaine, d'autre part il apprend à se retrouver soi-même dans les autres. Réfractaire aux abstractions du genre de la Déclaration des droits de l'homme, Joseph de Maistre affirmait ne pas savoir ce qu'est l'homme, mais précisait, selon Dominique Schnapper (12 novembre 2004): « Je sais même [...] grâce à Montesquieu qu'on peut être persan. » Mais n'est-ce pas justement chez les Persans et partout dans la diversité des hommes que l'on rencontre l'homme? Le 6 juin 2003 Jean-Luc Douin cite en ce sens le livre du Congolais Henri Lopez, *Ma grand-mère bantoue et mes ancêtres les Gaulois*, et souligne le rôle de l'écrivain dans l'apprentissage du glissement du *je* au *nous*: « C'est lui, de Montesquieu à Langston Hughes, qui apprend à se hisser au-dessus de sa communauté, exprime la dialectique du particulier et de l'universel. »

Universalité implique actualité. Les années antérieures à 2003 avaient souvent vu convoquer Montesquieu comme grand témoin dans tel ou tel débat politique ou de société du moment. En 2003 ce lien direct à l'actualité la plus chaude n'a guère été apparent, en 2004 il s'est rendu visible en deux occasions. Le 11 février une lectrice écrit au journal pour défendre

l'indépendance des juges, malmenée par certaines réactions au jugement rendu dans l'affaire Juppé, sur laquelle Hervé Gattegno revient le 27 en rappelant, non sans quelque malice, le livre consacré à Montesquieu par l'ancien Premier ministre, encore maire de Bordeaux. Le second débat porte sur le libre choix par chacun de sa mort. Le 27 septembre 2004, résumant – en page « Culture » – les ennuis judiciaires de Françoise Sagan, le journal rappelle la protestation de la romancière, en 1995, à l'audience du tribunal correctionnel de Paris, devant lequel elle comparaisait déjà pour usage et possession de stupéfiants : « J'ai le droit de mourir comme je veux. Montesquieu l'a dit, non ? » L'allusion était plus précise le 8 novembre 2003, jour où un sénateur, Michel Dreyfus-Schmidt, invoquait en faveur de l'euthanasie Montaigne, Montesquieu, Rousseau, et citait du second une revendication où l'on reconnaît aisément la lettre persane 74 [76] :

Quand je suis accablé de douleurs, de misères et de mépris, pourquoi veut-on m'empêcher de mettre fin à mes peines et me priver cruellement d'un remède qui est en mes mains ? La vie m'a été donnée comme une faveur, je puis donc la rendre quand elle ne l'est plus. La cause cesse, l'effet doit donc cesser aussi.

Bien que parfaitement exacte, la citation simplifie ici, en la solidifiant, la position de Montesquieu sur le suicide. On sait en effet qu'il est revenu *in extremis* sur le problème par une lettre supplémentaire, autographe, qui n'apparaît qu'à la veille de sa mort, dans l'édition de 1754 : Ibben réplique à Usbek et défend l'interdiction religieuse et civile du suicide (*Lettre supplémentaire 3* [77]). Pour le lecteur la question reste ouverte.

Encore plus ouverte, celle de la postérité de Montesquieu, puisque chacun, quelquefois par opposition aux ancêtres qu'on lui donne, a finalement le libre choix de ceux qu'il se reconnaît. Avec Raymond Aron la surprise est grande : on aurait juré Montesquieu et Tocqueville ; Pierre Rosanvallon indique le 31 janvier 2003 qu'il se réclamait plutôt de Marx. Cependant le maître à penser du néoconservatisme américain, Leo Strauss, si hostile au relativisme (réel ou supposé) des Lumières, ne s'en dit pas moins attaché au libéralisme politique qu'elles ont produit, et reformule à sa façon pour le faire sien le dilemme de Montesquieu, pris entre l'universalité du vrai et la multiplicité des vérités locales (Alain Frachon et Daniel Vernet, 16 avril 2003). On peut aussi parler de postérité inversée quand *Le Monde* du 6 juin suivant salue l'entrée d'Ibn Khaldûn, ce Montesquieu de la civilisation musulmane, dans la « Bibliothèque de la Pléiade », où il rejoint son successeur. Plus connues des amateurs de littérature française, les affinités électives de Stendhal avec Montesquieu, enrichies le 18 septembre d'une confidence de Philippe Sollers sur son émotion d'écolier visitant La Brède. On enregistre sans esprit de contradiction la

mise au point de Dick Howard, présentée par Jean-Paul Thomas le 22 octobre, selon lequel le fédéralisme de Madison et Hamilton ne devrait pas plus à Montesquieu qu'à Locke en raison du préjugé aristocratique qui sous-tend *L'Esprit des lois*. Mais alors on comprend mal que l'auteur de l'ouvrage compte si peu dans le républicanisme moderne tel que le définit – selon Nicolas Weil (12 mars 2004) – Philip Pettit, professeur à Princeton ; une liberté qui serait moins engagement total dans la cité du contrat social qu'absence de domination : n'est-ce pas là, précisément, ce qui distingue Montesquieu de Rousseau ? Certes, on peut les unir dans une même admiration, comme le faisait le jeune James Boswell dont la correspondance révèle qu'il voyait en Pascal Paoli l'incarnation des idées et de l'un et de l'autre (Philippe-Jean Catinchi, 4 juillet 2003). Mais on comprend mal la répulsion qu'inspire au Ravelstein de Saul Bellow un Montesquieu qu'il classe, avec Rousseau et Heidegger, parmi les responsables de notre « démocratie de masse et de son – affligeant – produit humain » (*Le Monde des livres*, 17 septembre 2004).

À côté de ces paradoxes, il est des références qui ressemblent à des tics de pensée. Éviter le nom de Montesquieu quand on parle climat est quasiment impossible : le lecteur du *Monde* le vérifie avec le livre, par ailleurs très original, de Lucian Boia, *L'Homme face au climat. L'imaginaire de la pluie et du beau temps* (Les Belles Lettres), que Roger-Pol Droit lui présente le 25 juin 2004. Le thème peut cependant se trouver comme revivifié par le caractère approximatif du souvenir. Le 5 novembre 2003, Éric Fottorino se demande si « l'air liberticide » de Cuba et le climat de l'île peuvent vraiment expliquer le statut « hors du droit » des prisonniers de Guantanamo, et il objecte : « Il nous semblait au contraire que, d'après l'auteur de *L'Esprit des lois*, plus le soleil était brûlant, plus les mœurs politiques et sociales étaient lâches. » N'est-ce pas confondre un peu vite le moral et le politique, oublier que pour Montesquieu chaleur et despotisme vont de pair ?

En 2003 et en 2004 nous aurons du moins échappé à la sempiternelle « séparation des pouvoirs ». Pas complètement puisque le 27 février 2004 Hervé Gattegno fait encore de Montesquieu le « théoricien initial » de cette pseudo-doctrine, mais cette concession à une idée reçue est exceptionnelle. Claude Nicolet ne risquait pas de tomber dans le piège en rapprochant le 22 octobre 2003 Polybe et Montesquieu dans leur analyse d'une Constitution durable, comme celle qui avait permis la grandeur de Rome : « une Constitution où chaque composante de la cité (magistrats, Sénat, peuple) détient une part des pouvoirs mais dépend des autres pour les exercer ». Une *distribution* (mot exact de Montesquieu) des pouvoirs qui assure leur dépendance mutuelle, c'est évidemment autre chose qu'une *séparation* : Nicolet le dit fort

bien. Et Montesquieu n'avait pas besoin d'une idée usée qu'on lui prête paresseusement pour se mêler à nos débats politiques. Il y intervient même de plusieurs manières, tantôt comme conseil en législation, tantôt à l'articulation du politique et de l'économique, tantôt enfin dans les inquiétudes que nous inspirent les désordres et déséquilibres du monde d'aujourd'hui.

Le 13 mai 2004 Alain Madelin argumente dans *Le Monde* contre l'inscription du principe de précaution dans la Constitution : « *On ne doit toucher aux lois qu'avec des mains tremblantes*, disait Montesquieu. » Celui-ci le dit effectivement, dans les *Lettres persanes* (76 [129]) où il déplore « les désordres inséparables des changements » et où il ajoute : « Il est quelquefois nécessaire de changer certaines lois. Mais le cas est rare ; et lorsqu'il arrive, il n'y faut toucher que d'une main tremblante. » Ce n'est pas toute sa pensée sur le sujet. Montesquieu sait que l'homme n'arrête pas le temps. Il n'aurait pas été bien surpris de lire dans *Le Monde* du 2 décembre 2004, sous la signature de l'historien Luigi Mascilli Migliorini, que l'Italie d'après Bonaparte n'est plus « ce pays de prêtres et de moines au coin de L'Europe » qu'il avait lui-même parcouru quelques décennies plus tôt. On lit dans ses *Pensées* (n° 364) : « Il faut changer de maximes d'État tous les vingt ans, parce que le monde change. » À défaut de figer le temps, l'homme d'État se reconnaît notamment à sa faculté de s'y adapter : de même l'historien maîtrise le temps et le changement par l'intelligence analytique et une approche du passé qui ne sépare pas ce que celui-ci a toujours uni. À la suite de Jean-Louis Halpérin, auteur d'une *Histoire des droits en Europe de 1750 à nos jours* (Flammarion), Marc-Olivier Baruch est fondé à rappeler le programme de recherche proposé par *L'Esprit des lois* (XXXI, 2) : « Il faut éclairer l'histoire par les lois et les lois par l'histoire. »

On peut s'amuser de voir le libéral Madelin plus frileux devant le changement que le baron de La Brède. Et il est particulièrement piquant que ce « réformateur », alors en rupture avec un gouvernement de droite jugé trop timoré, prône ainsi le *statu quo* ; mais on doit reconnaître qu'il le fait à propos de la loi fondamentale, faite pour assurer la stabilité de la République, et selon une préoccupation forte, dans la logique de ses idées personnelles, la crainte de voir bridées l'initiative et la capacité d'invention des individus. Une prudence législatrice analogue s'exprimait déjà le 19 mars 2003 dans le projet pompeusement dénommé de la réforme de l'État, dont l'auteur, Henri Plagnol, ne manquait pas de citer le livre XXIX de *L'Esprit des lois* (chap. 16) : « Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires. »² L'avenir

2. Citation de vocation européenne, semble-t-il ; puisqu'on la retrouve en 2005 dans la bouche des plus hauts responsables de la RFA : voir sur ce point mon étude « Montesquieu et nous », à paraître.

dira si nos législateurs n'auraient pas dû avoir cet adage un peu plus présent à la mémoire au moment de voter la loi sur les signes religieux à l'école, une loi dont un correspondant du journal, Paul Bernard, dit avec une subtilité quelque peu énigmatique, le 3 février 2004, qu'elle aura été « aussi nécessaire qu'inutile »...

Malgré Althusser, la place de Montesquieu parmi les promoteurs du libéralisme politique moderne n'est plus guère discutée. Il n'en va pas de même sur le plan des idées économiques. Le 31 janvier 2003 Pascal Ceaux présente le jeune secrétaire d'État aux PME, au commerce et à l'artisanat du gouvernement Raffarin, Renaud Dutreil, un énarque normalien, familialement proche du président du Medef, qui se défend pourtant d'être « un ultralibéral à la sauce madelinesque » et préfère se réclamer et de Tocqueville et de Montesquieu. L'ennui est que Madelin invoque lui aussi Montesquieu, mais pour l'ouverture des frontières aux marchandises et pour la mondialisation ; dans un dialogue avec José Bové il lui objecte, le 8 septembre 2003 : « Je crois, comme Montesquieu, que le doux commerce favorise la libération des peuples. » À l'opposé, François Hollande et Poul Nyrup Rasmussen plaident ensemble, le 13 novembre, pour une mondialisation politiquement maîtrisée, et qui ne soit pas abandonnée au seul « doux commerce cher à Montesquieu ». Notre chronique précédente nous a déjà donné l'occasion de préciser que si l'idée du doux commerce, aujourd'hui à la mode, se cherche effectivement dans *L'Esprit des lois*, elle n'est pas de Montesquieu (« Montesquieu dans *Le Monde* en 2002 », *Revue Montesquieu*, 7, 2003-2004, p. 166-167). Il est cependant vrai que pour lui le commerce est porteur de paix. Certains en doutent aujourd'hui. Le commerce international que nous connaissons est-il vraiment si doux ? s'interroge le 6 mai 2003 Yves Mamou. L'expérience de l'âpreté des négociations de l'OMC ne dément-elle pas l'optimisme des deux premiers chapitres du livre XX de Montesquieu ? Le commerce n'est-il pas plutôt « la poursuite de la guerre par d'autres moyens » ? Ces questions suggérées au journaliste par un rapport de l'Institut français des relations internationales (IFRI) prouvent au moins que le thème de l'*actualité* de Montesquieu est à traiter avec critique : ce que regretterait presque François-Xavier Pietri, collaborateur de *La Tribune* cité le 23 octobre 2004 dans la revue de presse du *Monde*, quand il se prend à rêver à l'étonnement de Rica et

tre, à l'initiative de Rebecca Kingston, avec les actes du colloque de Toronto (septembre 2005), *Montesquieu and his legacy*. Il est vrai que Montesquieu le premier tenait suffisamment à l'idée pour l'avoir reprise dans les « Lois » des *Pensées* (n° 84) où l'on peut lire : « On ne doit faire des lois que sur des choses importantes ; car celui qui aura violé une loi inutile diminuera de respect pour celles qui sont nécessaires à la Société. »

d'Usbek découvrant la place prise dans notre vie politique par les controverses sur l'ISF, si éloignées, dit-il, de « la réalité économique ».

Même, et surtout, aux riches il faut se garder de trop prêter. Bien malin qui dirait à coup sûr ce que Montesquieu aurait pensé, en bien ou en mal, et de l'impôt sur la fortune et, en général, des subtilités de notre système fiscal. On est en revanche tenté de suivre Todorov, plutôt que Glucksmann, dans leur dialogue du 5 septembre 2003, animé par Roger-Paul Droit, sur la guerre au terrorisme et sur l'unilatéralisme de la superpuissance américaine à laquelle Todorov applique un principe qu'Usbek, étonné, avait retenu des Anglais : « Tout pouvoir sans bornes ne saurait être légitime » (*Lettres persanes*, 101 [104]). Tenté de même d'écouter l'adjuration adressée aux Français par tel démocrate algérien en exil déplorant la complaisance de la France pour le gouvernement de son pays : « Ne nous dites pas que vous aussi avez opté pour la France d'Ernest-Antoine Seillière, en reniant la France de Montesquieu et de Voltaire, celle que nous chérissons tant » (5 mai 2004).

Autant que comme analyste et théoricien du politique, Montesquieu apparaît donc, à travers *Le Monde*, comme une autorité morale. En ce sens son cas correspondrait assez bien aux propos tenus par Jean-Noël Jeanneney à l'Unesco le 11 avril 2003, dans un débat avec Jean Lacouture. L'Europe a-t-elle besoin de grands hommes ? – Non, répondait Lacouture, disant sa préférence pour « l'homme moyen, raisonnable, plus éminent que grand ». – Si, rétorquait Jeanneney, précisant toutefois qu'il voulait parler de l'homme utile, « énergie patiente [tendue vers] la poursuite de l'utilité commune », non du héros, déjà récusé par La Bruyère et Montesquieu. Et de citer ce mot, attribué au second : « C'est l'héroïsme qui trompe l'admiration. » Sauf erreur de notre part, Montesquieu n'a jamais écrit exactement cela, mais il use dans les *Pensées* (n° 458) d'une formulation très voisine, bien que moins concise : « Le héroïsme que la Morale avoue ne touche que peu de gens. C'est le héroïsme qui détruit la Morale qui nous frappe et cause notre admiration. » Approximative dans la lettre, la citation n'en est pas moins fidèle à l'original en esprit ; on peut même dire que du point de vue formel elle est du meilleur Montesquieu, de l'authentique amélioré...

En aurait-il été de même de la citation – véridique ou forgée par le travail de la mémoire – qui, lors de notre précédente chronique, nous avait tous laissés sur un point d'interrogation : « Les grandes choses se font avec les gens, non au-dessus d'eux » ? L'appel lancé à ce sujet à nos lecteurs n'a pas été complètement vain puisque l'un d'entre eux nous renvoie au *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*, et tout particulièrement à ces adages prosaïques de l'interlocuteur du héros : « Nés pour la médiocrité, nous

sommes accablés par les esprits sublimes. Pour qu'un homme soit au-dessus de l'humanité, il en coûte trop cher à tous les autres.»³ Oserai-je toutefois objecter que si les deux passages ainsi rapprochés sont également voisins par le sens, ils n'ont pas exactement la même tonalité? Le second se méfie du « sublime » et lui préfère, pour tout le monde, un tranquille juste milieu; le premier, celui qui nous intrigue, n'exclut pas la possibilité d'accomplir des « grandes choses », à condition qu'il s'agisse d'une grandeur partagée: c'est l'héroïsme solitaire, et lui seul, qu'il récuse.

À un premier point de perplexité persistante l'année 2004 en a ajouté un second. Le 17 septembre, dans sa présentation d'un dialogue posthume entre Jean-Toussaint Desanti et Dominique-Antoine Grisoni, Roger-Pol Droit évoque opportunément la tradition littéraire du dialogue des morts. Ainsi, dit-il, « Montesquieu examinait avec Aristote le pouvoir des lois ». L'exemple est surprenant et l'on ne voit pas à quel ouvrage il a pu être emprunté. Interrogé par lettre en janvier 2005, le chroniqueur n'a pas jugé bon de répondre. J'en suis à me demander si sa mémoire ne lui aurait pas joué le tour de confondre Aristote et Machiavel: chacun connaît le brillant *Dialogue aux Enfers entre Machiavel et Montesquieu* de Maurice Joly (1865), qui valut la prison à son auteur. Plusieurs fois porté à la scène, notamment avec Pierre Fresnay, il l'a été de nouveau – excellemment – à l'automne 2005, à Paris, au Lucernaire, par la Compagnie Pierre Tabard, avec Jean-Pierre Andréani dans le rôle de Montesquieu et Jean-Paul Bordes dans celui de Machiavel. Il est difficile d'imaginer ce qu'aurait pu donner une rencontre analogue entre Montesquieu et Aristote (ou, aussi bien, avec Platon), mais les Enfers sont vastes et apparemment cette rencontre-là n'a jamais eu lieu!

Jean EHRARD

P.-S. Je remercie de leur aide dans la préparation de cette chronique Catherine Larrère, Céline Spector et Pierre Rétat. Je dois aussi à Céline Spector la résolution d'une énigme de ma chronique précédente (*RM*, n° 7, p. 167). On lit en effet dans les *Pensées*, n° 1083: « Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être un si grand génie; il ne faut pas être au-dessus des hommes; il faut être avec eux. » La phrase présentée par Pascal Galinier, d'après Denis Cohen, comme une citation était un abrégé de ces deux lignes dont elle ne déformait pas le sens. Dont acte.

3. *Ceuvres et écrits divers*, dans *Ceuvres complètes*, édition citée, t. 8, p. 319. C'est Pierre Rétat qui édite le *Dialogue* dans ce volume dont il a par ailleurs dirigé la préparation.